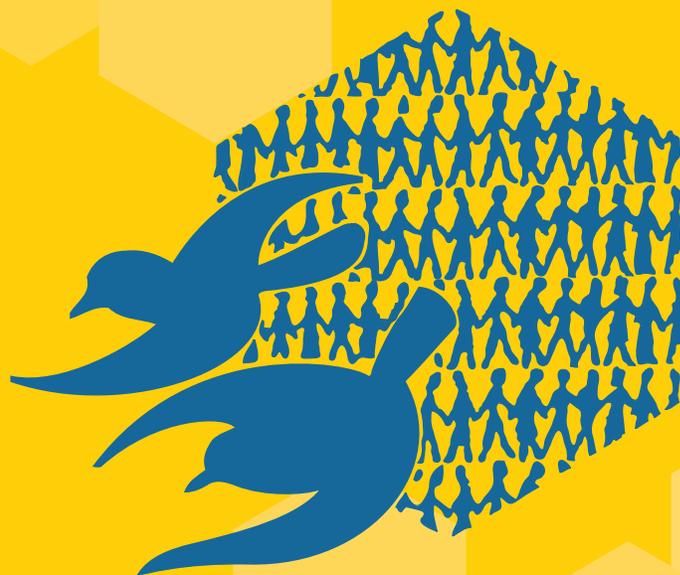


POPULATION ET TRAVAIL

Dynamiques démographiques et activités

*Colloque international d'Aveiro
(Portugal, 18-23 septembre 2006)*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
A I D E L F – 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France)
<http://www.aidelf.org> – Courriel : aidelf-colloque2006@ined.fr

Vieillesse démographique et composition socio-économique de la population en Belgique

Nicole FASQUELLE, Christophe JOYEUX, Koen HENDRICKX

Bureau fédéral du Plan – Belgique

Introduction

Dans la plupart des pays industrialisés, le vieillissement de la population, soit une part croissante des personnes âgées en son sein, suscite de nombreux débats sur différents sujets : organisation de la société, rapports entre les générations, croissance économique, sécurité sociale et finances publiques.

Dans cette communication, certains effets spécifiques de cette révolution grise sont abordés pour la Belgique. Une première partie présente des perspectives démographiques jusqu'en 2050, avec une attention particulière pour la structure par âge de la population. La seconde partie traduit ces perspectives de population en une projection des différentes catégories socio-économiques, et en particulier de la population active et des retraits de la vie active en fin de carrière. Cette projection est réalisée dans un cadre général de perspectives financières de long terme de la sécurité sociale et des finances publiques. C'est pourquoi, lors de la conclusion, la problématique de la viabilité financière à long terme de la protection sociale belge est également mentionnée.

1. Les perspectives de population pour la Belgique jusqu'en 2050

Dans le cadre d'une analyse de la composition socio-économique de la population belge, les perspectives démographiques sont très importantes. En effet, le nombre de jeunes, par exemple, détermine les besoins en matière d'accueil de la petite enfance et de la population scolaire. La population d'âge actif de 15 à 64 ans influence, quant à elle, l'offre de travail ou la population active. Enfin la population plus âgée constitue un élément majeur de l'évaluation de la population pensionnée.

Cette première partie présente d'une part les hypothèses et d'autre part les résultats des perspectives démographiques réalisées conjointement par l'Institut national de statistique et le Bureau fédéral du Plan en 2001 (mais ajustées chaque année par ce dernier avec les dernières données observées), par sexe, année d'âge et divers niveaux géographiques.

1.1 Les hypothèses démographiques

Le tableau 1 fournit les hypothèses de base des dernières perspectives démographiques officielles pour la Belgique. Elles se rapportent à trois domaines : la fécondité, l'espérance de vie (ou la mortalité) et le solde migratoire avec l'étranger.

TABLEAU 1: LES HYPOTHÈSES DES PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES À L'HORIZON 2050

	2000	2050
Taux de fécondité	1,61	1,75
Espérance de vie à la naissance H/F	75,1 / 81,5	83,9 / 88,9
Solde migratoire	18 445	17 320

Source : Institut National de Statistique, Bureau fédéral du Plan, « Perspectives de population 2000-2050 », Institut National de Statistique, 2001

En matière de fécondité, le nombre moyen d'enfants par femme en approche transversale, c'est-à-dire l'indicateur conjoncturel de fécondité¹, est de 1,61 en l'an 2000. Dans la projection, il est porté à un niveau de 1,75 en 2050. Car l'approche en termes longitudinaux (en suivant les générations) démontre que la fécondité est en fait plus élevée que ne laisse penser l'indicateur du moment, les femmes reportant des naissances à un âge plus élevé. Cependant, les naissances tardives ne suffisent pas à enrayer une fécondité faible. L'indicateur conjoncturel de fécondité en 2050 est largement inférieur au taux de renouvellement de 2,1.

L'allongement de l'espérance de vie, même s'il est supposé croître moins vite qu'au cours des trente dernières années, est important dans la projection puisque si un homme (une femme) né(e) en l'an 2000 peut espérer vivre 75 ans (81 ans), un homme (une femme) né(e) en 2050 pourra espérer vivre jusqu'à près de 84 ans (89 ans). On peut préciser que cet allongement de la vie progresse par une baisse de la mortalité à presque tous les âges qui conduit à maintenir des cohortes quasiment entières jusqu'à des âges avancés.

Le solde migratoire demeure positif sur l'ensemble de la période de projection avec environ 17 000 immigrants nets par année. Cependant, les observations récentes, normalement plus élevées en raison de l'opération de régularisation des sans-papiers menée en 2000 et 2001, et dont il a été tenu compte dans les perspectives, laissent penser que ce chiffre pourrait être structurellement plus important à l'avenir.

1.2 Les résultats des perspectives démographiques

D'après les perspectives démographiques (tableau 2), la population totale de la Belgique augmente encore jusqu'à atteindre près de 11 millions de personnes en 2050. Mais la structure d'âge de cette population est bouleversée : la part des jeunes de 0 à 14 ans diminue, de même que celle de la population dite d'âge actif de 15 à 64 ans, tandis que la part des personnes âgées de plus de 65 ans augmente considérablement. Ainsi en Belgique, à partir de 2010, d'une part l'arrivée à l'âge de la retraite des nombreuses générations de l'après-guerre issues du baby-boom et d'autre part la baisse du taux de fécondité conjuguée à la hausse de l'espérance de vie entraînent un vieillissement certain de la population.

TABLEAU 2 : STRUCTURE D'ÂGE DE LA POPULATION ET INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES

	2004	2010	2030	2050
<i>Population totale (en milliers)</i>	10421	10563	10921	10963
<i>Proportion des groupes d'âge en %</i>				
0-14 ans	17	16	16	15
15-64 ans	66	66	60	58
65 et plus	17	17	24	27
<i>Âge moyen</i>	39,7	40,7	43,5	45,0
<i>Coefficient de vieillissement (65 et plus/0-14)</i>	99	107	155	177
<i>Intensité du vieillissement (80 et plus/65 et plus)</i>	24	28	28	39
<i>Coefficient de dépendance des âgés (65 et +/15-64)</i>				
Belgique	26	26	40	46
Pour information : pays avoisinants sur base de la projection Eurostat EUROPOP2004				
Pays-Bas	20	22	37	39
France	25	26	41	48
Italie	29	31	45	66
Allemagne	27	31	46	56

Source : Bureau fédéral du Plan

¹ C'est-à-dire la somme des taux de fécondité par âge d'une année déterminée

Ce vieillissement de la population se remarque au travers des indicateurs démographiques. L'âge moyen de la population passe de 40 ans en l'an 2004 à 45 ans en 2050. Le coefficient de vieillissement montre qu'en 2050, il y aurait 177 personnes âgées de plus de 65 ans pour 100 personnes de 0 à 14 ans contre un ratio quasi unitaire en 2004. Le coefficient d'intensité du vieillissement illustre également très clairement l'accroissement de l'espérance de vie puisque la part des personnes très âgées (les plus de 80 ans) par rapport aux personnes âgées (les plus de 65 ans) s'accroît largement en 50 ans. Le dernier coefficient présenté, le coefficient de dépendance des âgés (les 65 ans et plus par rapport à la population d'âge actif), montre également un accroissement considérable en Belgique et connaît une hausse relativement similaire dans les pays avoisinants, certains pays comme l'Allemagne et l'Italie étant appelés à connaître un vieillissement beaucoup plus élevé à long terme.

L'évolution de l'ensemble de ces indicateurs indiquant le vieillissement de la population suscite beaucoup d'inquiétude en Belgique à propos de la soutenabilité financière de son système de protection sociale. La population de 65 ans et plus est dans sa grande majorité appelée à recevoir une pension légale de l'État et est potentiellement consommatrice de soins de santé, tandis que la population de 15 à 64 ans est susceptible de travailler et de payer des cotisations. Or, en Belgique, le système de sécurité sociale est basé sur le régime bismarckien d'assurance sociale, ce qui signifie que les dépenses sociales sont en majeure partie financées par les cotisations des travailleurs (un second financement dit « alternatif » et basé sur l'impôt étant apparu vers 1993-1994) et le régime légal de pensions est fondé sur le principe de la répartition (les cotisations d'aujourd'hui financent les pensions d'aujourd'hui et les cotisations de demain financent les pensions de demain). Dans ce contexte, il est logique de craindre des difficultés futures importantes de financement des dépenses sociales.

2. Une projection de la composition socio-économique de la population

Dans cette deuxième partie, sur base des perspectives démographiques belges, une répartition de la population par catégorie socio-économique est effectuée jusqu'en 2050. Cette décomposition socio-économique spécifique (voir l'encadré ci-dessous) a été retenue car elle permet de déterminer les nombres de personnes bénéficiaires de dépenses sociales liées à l'âge.

Elle est issue du système de modèles MALTESE² développé par le Bureau fédéral du Plan depuis la fin des années 80 afin d'appréhender l'effet du vieillissement sur les dépenses de protection sociale, dans un contexte de finances publiques globales. Ce système de modèles a été utilisé à de nombreuses reprises, notamment pour simuler les effets de différentes réformes de pensions et pour des exercices internationaux de l'OCDE et de la Commission européenne sur les effets à long terme du vieillissement en matière de dépenses sociales. En outre, depuis 2001, en Belgique, ce système de modèles fournit annuellement au Comité d'Étude sur le Vieillissement (organe institutionnel belge, mis en place par la Loi du 5 septembre 2001 portant garantie d'une réduction continue de la dette publique et création d'un Fonds de vieillissement) une évaluation des conséquences budgétaires et sociales du vieillissement de la population.

Outre la démographie et la projection socio-économique, l'ensemble du modèle tient compte également des évolutions macro-économiques, d'hypothèses en matière de politique sociale et budgétaire, ainsi que des paramètres législatifs en matière de calcul des allocations sociales. Les résultats de ces perspectives réalisées pour un horizon aussi lointain que 2050 sont évidemment exploratoires, principalement pour deux raisons. D'abord, elles sont effectuées à législation inchangée, tout en intégrant cependant les mesures gouvernementales déjà décidées qui influenceront les modes de calcul des prestations sociales ou les comportements individuels. Ensuite elles sont basées sur de nombreuses hypothèses exogènes

² Model for Analysis of Long Term Evolution of Social Expenditure

qu'un certain degré d'incertitude entoure, qu'il s'agisse des hypothèses démographiques, socio-économiques, macro-économiques ou de politique sociale.

Encadré : La population démographique et les catégories socio-économiques correspondantes	
0 - 14 ans	population pré-scolaire et scolaire
15-29 ans	<ul style="list-style-type: none"> - population scolaire - emploi par régime - chômage - interruption de carrière à temps plein - population invalide³ - autre (principalement des femmes au foyer)
30-49 ans	<ul style="list-style-type: none"> - emploi par régime - chômage - interruption de carrière à temps plein - population invalide - autre (principalement des femmes au foyer)
50-64 ans	<ul style="list-style-type: none"> - emploi par régime - chômage - chômage âgé - population prépensionnée - interruption de carrière à temps plein - population invalide - population pensionnée - autre (principalement des femmes au foyer)
65 ans et plus	<ul style="list-style-type: none"> - population pensionnée - emploi par régime - autre (principalement des femmes au foyer)

2.1 La méthodologie de la projection socio-économique

Une particularité de la décomposition socio-économique doit être pointée : celle-ci est exhaustive en ce sens que par sexe et groupe d'âge, voire par année d'âge, la somme de l'ensemble des catégories socio-économiques concernées est égale à la population démographique du sexe et âge correspondant.

La projection s'appuie sur une méthode de cohortes. Elle recourt à des probabilités de transition entre deux périodes pour chaque génération.

Dans sa forme analytique, on a :

$$TX_{s,i+1,t+1} = TZ_{s,i,t} \times PTX_{s,i+1,t}$$

avec

TX = proportion de la catégorie socio-économique X (exprimée en % de la population démographique), s = sexe et i = âge ;

³ Il s'agit des bénéficiaires d'une allocation d'invalidité payée par l'INAMI : ce sont des travailleurs reconnus incapables de travailler depuis au moins un an suite à des lésions ou des troubles fonctionnels.

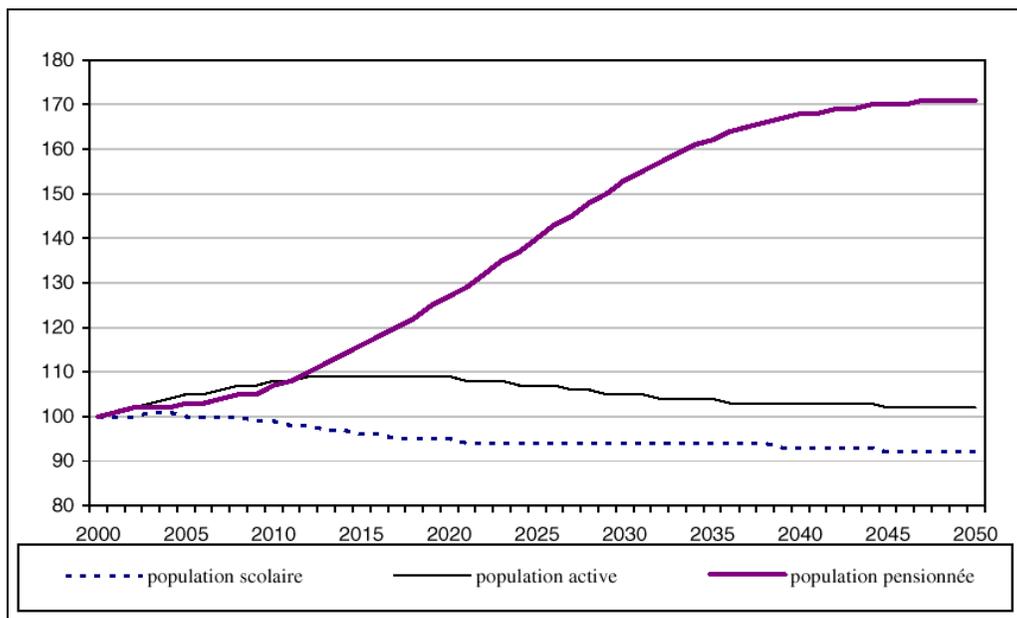
$PTX_{s,i+1,t}$ représente la probabilité d'entrée dans la catégorie socio-économique X en provenance de la catégorie socio-économique Z ou la probabilité de maintien dans la catégorie socio-économique X (quand $Z = X$), de l'âge i , 1 an plus tard, lorsqu'ils ont atteint l'âge $i+1$.

De manière générale, les probabilités de transition ou de maintien socio-économique poursuivent la tendance des comportements des générations passées par sexe et par âge. Néanmoins elles intègrent les mesures déjà décidées par le gouvernement qui influencent ces comportements : il s'agit notamment de la réforme des pensions entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1997 et dont la période transitoire prend fin au 1^{er} janvier 2009, de la réforme des chômeurs âgés non demandeurs d'emploi qui relève l'âge d'accès à ce statut ; ou encore tout récemment des nouvelles modalités de la prépension conventionnelle instaurées par le Pacte de solidarité entre les générations.

2.2 Les résultats de la projection socio-économique

La figure 1 fournit l'évolution de trois catégories socio-économiques importantes, projetées jusqu'en 2050. Ces résultats, ainsi que les suivants, sont issus d'une simulation la plus récente, réalisée en juin 2006 pour le cinquième Rapport annuel du Comité d'étude sur le vieillissement.

FIGURE 1 : ÉVOLUTION DES PRINCIPALES CATÉGORIES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE 2000 À 2050 EN INDICE (2000 = 100)



Source : Bureau fédéral du Plan, projection réalisée dans le cadre du 5^{ème} Rapport annuel du Comité d'étude sur le vieillissement, juin 2006

Cette figure montre une réduction de la population scolaire conformément aux perspectives démographiques qui enregistrent une diminution de la population jeune. Par contre, la population active ne décroît pas autant que la réduction de la population d'âge actif le laissait supposer, en raison d'une augmentation des taux d'activité (voir le point II.2.1). Quant au nombre de pensionnés, il augmente considérablement, comme la population âgée mais également en raison d'autres facteurs (voir le point 2.2.2).

Une analyse plus fine de la population active (qui regroupe les travailleurs et les chômeurs) et de la population retirée de la vie active (soit en fin de carrière soit pensionnée) est maintenant présentée.

2.2.1 La population active

La population active regroupe toutes les personnes présentes sur le marché du travail, autrement dit les travailleurs et les chômeurs.

La projection de la population active se base sur la méthodologie des cohortes. Des probabilités de maintien dans cette population active sont calculées par sexe et classe d'âge quinquennale (tableau 3). Elles sont observées jusqu'en 2004. Elles dénotent de perceptibles augmentations dans chaque classe d'âge. Cette tendance croissante est poursuivie en projection jusque 2011 pour les femmes et pour certaines classes d'âges chez les hommes. À plus long terme, de 2012 à 2050, les probabilités de maintien dans la population active sont maintenues constantes.

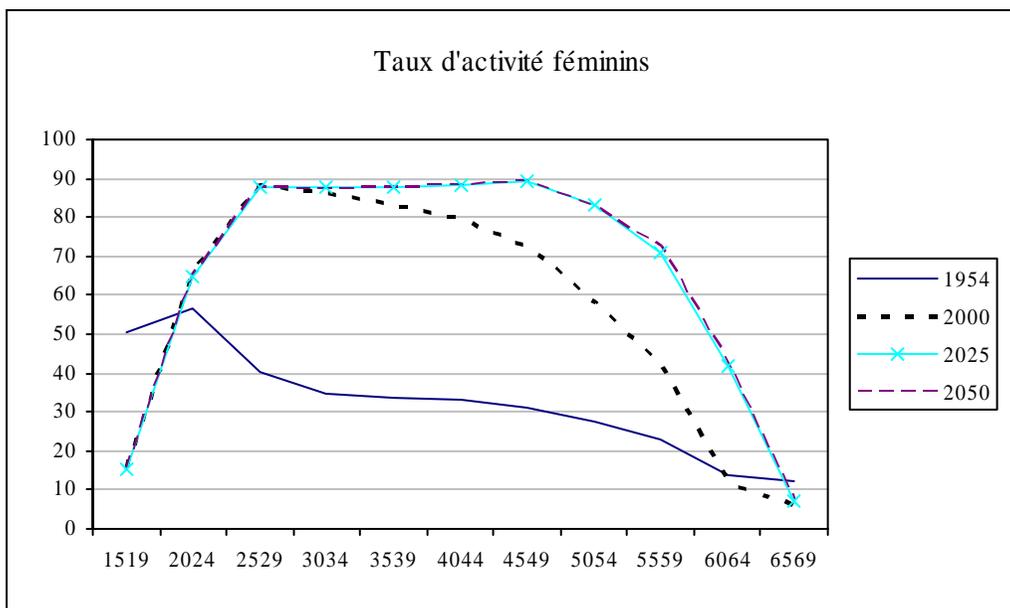
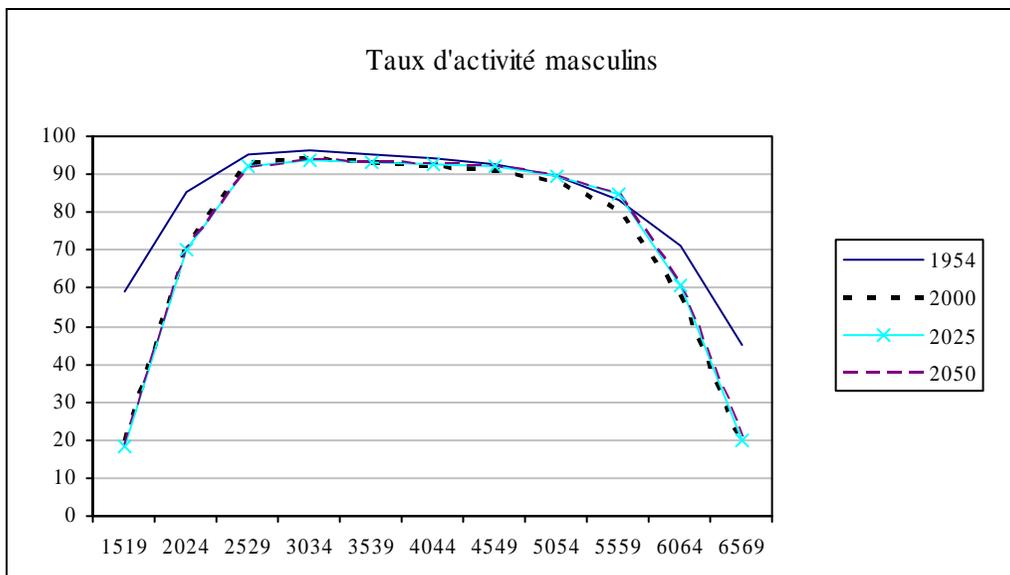
TABLEAU 3 : PROBABILITÉS DE MAINTIEN DANS LA POPULATION ACTIVE

	1998	2004	2011	2030	2050
<i>Femmes</i>					
30-34 ans	97,8	99,3	99,8	99,8	99,8
35-39 ans	99,2	99,8	100,2	100,1	100,2
40-44 ans	97,7	100,3	100,8	100,8	100,8
45-49 ans	96,8	99,9	100,8	100,8	100,8
50-54 ans	91,6	92,9	93,1	93,0	93,0
55-59 ans	82,1	85,6	87,0	87,1	87,1
60-64 ans	21,7	23,0	23,0	23,0	23,0
65-110 ans	23,5	23,2	15,5	10,6	8,0
<i>Hommes</i>					
30-34 ans	100,8	101,2	102,1	102,2	102,2
35-39 ans	99,2	99,4	99,3	99,3	99,3
40-44 ans	97,6	99,1	99,4	99,4	99,4
45-49 ans	96,9	99,0	99,4	99,4	99,5
50-54 ans	97,6	97,3	97,3	97,2	97,2
55-59 ans	89,0	93,4	94,6	94,6	94,6
60-64 ans	74,2	74,1	74,3	74,3	74,5
65-110 ans	10,6	10,6	9,7	9,4	7,6

Source : Bureau fédéral du Plan, projection réalisée dans le cadre du 5^{ème} Rapport annuel du Comité d'étude sur le vieillissement, juin 2006

La projection par cohortes permet d'appliquer la projection des probabilités de maintien aux taux d'activité (la population active exprimée en pourcentage de la population démographique) et fournit les résultats présentés dans la figure 2 en matière de taux d'activité.

FIGURE 2 : COURBES D'ACTIVITÉ PAR SEXE



Source : Bureau fédéral du Plan, projection réalisée dans le cadre du 5ème Rapport annuel du Comité d'étude sur le vieillissement, juin 2006

Les taux d'activité masculins augmentent encore légèrement en projection, de 1 point de pourcent entre 2004 et 2050 (tableau 4). La diminution de la population active masculine est ainsi moins rapide que celle de la population masculine d'âge actif. Les taux d'activité féminins continuent de s'accroître jusqu'en 2025 pour rester ensuite constants jusqu'en 2050, permettant ainsi à la population active féminine d'augmenter légèrement entre 2004 et 2050

(+ 38 000 unités) malgré une population féminine d'âge actif en nette réduction. Globalement le taux d'activité s'accroît encore de 3,5 points de pourcentage entre 2004 et 2050 et la population active ne diminue que d'environ 100 000 personnes alors que la population d'âge actif enregistre une chute de plus de 400 000 unités.

TABLEAU 4 : DE LA POPULATION D'ÂGE ACTIF À LA POPULATION ACTIVE

	1998	2004- 1998	2011- 2004	2050- 2011	2050 - 2004
<i>Hommes</i>					
- population d'âge actif en milliers d'unités	3 379	+ 61	+ 75	- 275	- 200
- population active en milliers d'unités	2 622	+ 77	+ 53	- 190	- 137
- taux global d'activité en %	74,2	+ 3,9	+ 0,2	+ 0,8	+ 1,0
<i>Femmes</i>					
- population d'âge actif en milliers d'unités	3 330	+ 66	+ 78	- 313	- 235
- population active en milliers d'unités	2 037	+ 190	+ 155	- 117	+ 38
- taux global d'activité en %	59,4	+ 6,2	+ 3,0	+ 3,1	+ 6,1
<i>Hommes et femmes</i>					
- population d'âge actif en milliers d'unités	6 709	+ 126	+ 153	- 589	- 435
- population active en milliers d'unités	4 659	+ 267	+ 208	- 307	- 99
- taux global d'activité en %	66,8	+ 5,0	+ 1,6	+ 2,0	+ 3,5

Source : Bureau fédéral du Plan, projection réalisée dans le cadre du 5^{ème} Rapport annuel du Comité d'étude sur le vieillissement, juin 2006

La population active est ensuite répartie entre l'emploi et le chômage via une hypothèse sur le taux de chômage structurel (en % de la population active). En Belgique, le Comité d'étude sur le vieillissement opte pour une réduction de ce taux de chômage structurel jusqu'à 8% en 2030. Avec un taux de chômage avoisinant actuellement les 14% (en concept administratif, c'est-à-dire d'après les données de l'Office national de l'emploi belge) et une population active en décroissance modérée, la diminution du taux de chômage implique une très légère croissance de l'emploi de 0,1% par an entre 2004 et 2050.

En conséquence, les taux d'emploi belges augmentent en projection mais de manière modérée. Si on les compare aux anciens objectifs de Lisbonne, longtemps considérés comme des références à atteindre en 2010 pour l'ensemble de l'Union européenne, le taux d'emploi global stagne aux alentours de 69% à partir de 2030 par rapport à un objectif de 70%. Par contre, l'objectif de taux d'emploi féminin de 60% serait atteint dès 2013, tandis que le taux d'emploi des personnes de 55 à 64 ans, un des plus bas de l'Union européenne, ne parviendrait pas à atteindre 50%, malgré une certaine hausse, sur toute la période de projection.

Il faut remarquer que le vieillissement de la population démographique se répercute également sur l'emploi : la proportion de travailleurs de plus de 50 ans par rapport aux travailleurs de 20 à 49 ans passe de 27% en 2004 à 38% en 2050.

2.2.2. Les retraits de la vie active

Lorsque l'on évoque les retraits de la vie active, on pense immédiatement aux bénéficiaires d'une pension de retraite et à la population d'âge supérieur à l'âge légal de la retraite. L'âge légal de la retraite est en Belgique de 65 ans pour les hommes. Pour les femmes, il est actuellement de 63 ans et sera de 65 ans à partir du 1^{er} janvier 2009. Ce relèvement de l'âge légal de la pension de retraite des femmes, initialement de 60 ans jusqu'au 30 juin 1997, s'opère dans le cadre de la réforme des pensions de 1996.

Toutefois, et peut-être davantage que dans les autres pays industrialisés, de nombreuses possibilités ont été, et sont encore, offertes aux travailleurs âgés de quitter le marché du travail avant l'âge légal de la retraite. Ces retraits s'effectuent au travers de divers dispositifs : la prépension, l'interruption de carrière ou la pension de retraite anticipée. Outre ces formes de retrait anticipé, les régimes d'invalidité et de pension de survie constituent également des formes d'inactivité rémunérée avant l'âge légal de la retraite et sont intégrés à l'analyse qui suit. Divers indicateurs placent la Belgique en queue du peloton européen en matière d'emploi des âgés. Ainsi, selon l'enquête sur les forces de travail d'Eurostat, le taux d'emploi des 55-64 ans est en 2005 de 31,8% en Belgique pour 44,1% dans l'UE des 15. Dans le même ordre d'idées, l'âge moyen de sortie du marché du travail en 2004 était respectivement dans ces deux entités de 59,4 ans et 61,0 ans.

Le tableau 5 illustre la composition socio-économique de la population de plus de 55 ans, par grande classe d'âge, pour la dernière année observée, 2004, et la dernière année projetée, 2050. Ce tableau ne constitue qu'une synthèse de l'ensemble des résultats fournis par la projection socio-économique qui est réalisée par sexe, classe d'âge quinquennale (voire par année d'âge), régime de travail (salarié du secteur privé, salarié du secteur public, indépendant) et par statut familial dans le cas des pensionnés (chef de ménage, isolé...).

TABLEAU 5 : COMPOSITION SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA POPULATION
DE 55 ANS ET PLUS EN 2004 ET 2050
(EN % DE LA POPULATION DÉMOGRAPHIQUE CORRESPONDANTE)

	Emploi	Chômage		Interrup- tion de carrière	Pré- pension	Invalidité	Pension de retraite et de survie
		Total	Âgé				
De 55 à 59 ans							
2004	44,9	13,5	11,0	0,6	6,6	7,8	6,7
2050	62,7	11,2	4,0	1,1	3,6	10,0	2,9
De 60 à 64 ans							
2004	18,7	8,1	7,6	0,0	12,2	7,1	46,7
2050	30,0	10,5	9,7	0,1	11,2	10,2	40,9
Plus de 65 ans							
2004	3,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	101,3
2050	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	113,3

Source : Bureau fédéral du Plan, projection réalisée dans le cadre du 5^{ème} Rapport annuel du Comité d'étude sur le vieillissement, juin 2006

Remarquons que dans la population des bénéficiaires d'une pension de retraite ou de survie, certains individus sont comptabilisés deux fois. Ces individus sont ceux bénéficiant d'une pension simultanément dans un des deux régimes (ou dans les deux) du secteur privé (pension en tant qu'indépendant et/ou salarié) et dans le régime du secteur public. Les statistiques utilisées sont apurées des doubles comptages entre les 2 régimes du secteur privé, les paiements de ces pensions étant assurés par le même organisme. L'existence de doubles comptages explique pourquoi, à certains âges, la somme des effectifs des différentes catégories socio-économiques projetés peut excéder la population démographique.

Alors que le taux d'emploi des 50-54 ans est de 66% en 2004, il n'est plus que de 45% pour les 55-59 ans et de 19% pour les 60-64 ans. Le marché du travail des âgés est caractérisé par des retraits anticipés importants. Entre 55 et 59 ans, soit avant l'âge de la pension de retraite anticipée (60 ans), les formes privilégiées de sortie du marché du travail sont : le chômage âgé (11%), l'invalidité (7.8%), la prépension (6,6%). Ce n'est que dans de rares cas

qu'il est possible de bénéficier d'une pension de retraite avant 60 ans, les individus pensionnés de 55 à 59 ans sont essentiellement des bénéficiaires d'une pension de survie. Par contre, il est possible de bénéficier d'une pension de retraite anticipée à partir de 60 ans (sous condition de durée de carrière dans le régime des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants). La pension de retraite devient la voie privilégiée de sortie du marché du travail à partir de 60 ans.

Les politiques favorisant le retrait de la vie active des âgés ont été initiées suite à la forte augmentation du taux de chômage lors des chocs pétroliers. Le taux de chômage s'est toutefois maintenu à un niveau élevé et on a assisté ces dernières années à un changement de cap en la matière, où on s'est progressivement dirigé vers une politique encourageant le maintien en activité des âgés. La réforme des pensions de 1996 (relevant l'âge légal de la pension de retraite de 60 à 65 ans pour les femmes) ou la réforme du système des chômeurs âgés (où l'âge d'accès est relevé de 50 à 58 ans) en constituaient les premiers exemples. Tout récemment, le Pacte de solidarité entre les générations (approuvé fin 2005) intégrait diverses mesures allant dans le sens d'un encouragement à l'activité des travailleurs plus âgés. Il comporte notamment une réforme du système de prépension (relèvement de l'âge normal d'accès de 58 à 60 ans et durcissement progressif de la condition de carrière pour pouvoir bénéficier d'une prépension) et introduit un bonus pension relevant le montant de la pension de retraite pour les individus poursuivant leur activité professionnelle après l'âge de 62 ans.

Les effets de ces politiques se manifestent dans les résultats de la projection dans lesquels on observe une baisse importante du nombre de chômeurs âgés et de prépensionnés avant 60 ans et un recul du nombre de pensionnés entre 60 et 64 ans. Toutefois la progression des taux d'emploi pour les classes d'âges élevés s'explique aussi par le contexte de progression des taux d'activité au sein de la population âgée et par l'hypothèse retenue de diminution du taux de chômage structurel. Malgré tout, le taux d'emploi des 55-64 ans resterait en 2050, où il atteindrait 46,6%, en deçà de l'ancien objectif européen de Lisbonne.

Les pensionnés

La projection des effectifs de pensionnés est réalisée à un niveau de désagrégation fin afin de pouvoir calculer le plus précisément possible les dépenses de pensions correspondantes. Les trois principaux régimes de retraite sont distingués : le régime des travailleurs salariés, le régime des travailleurs indépendants et celui de la fonction publique.

Une approche par cohorte est également retenue. Le principe général de modélisation est de faire vieillir les effectifs existant de pensionnés et de les alimenter par des entrées reflétant les comportements d'entrée récents. Les entrées en pension de retraite de 60 à 65 ans sont calculées d'après les probabilités d'entrée en pension de retraite à partir des différentes catégories socio-économiques d'un régime. Ces probabilités sont globalement constantes en projection. Elles sont toutefois ajustées afin de respecter une contrainte globale. Cette contrainte porte sur le taux d'entrée cumulée (entre 60 et 65 ans) d'une génération en pension de retraite. Ce taux reste constant en projection. En d'autres termes, le rapport entre le nombre de personnes bénéficiant d'une pension de retraite à 65 ans et le nombre de personnes relevant d'un des 3 régimes de pension à 59 ans 6 ans auparavant est constant (correction faite toutefois de l'évolution de la mortalité).

Le nombre total de « pensionnés »⁴ de 60 ans et plus passerait de 2 millions en 2004 à 3,6 millions en 2050 (tableau 6). Le principal facteur explicatif de cette évolution est le vieillissement : le nombre croissant de personnes de 60 ans et plus engendre une hausse du nombre de pensionnés. Dans un contexte de progression plus marquée de l'espérance de vie masculine, la part de bénéficiaires masculins d'une pension augmente également mais moins que le laisserait supposer l'unique évolution démographique.

⁴ Rappelons que certains individus sont comptés deux fois dans la population pensionnée.

TABLEAU 6 : VENTILATION PAR SEXE, RÉGIME ET CATÉGORIE DES PENSIONNÉS DE 60 ANS ET PLUS

	2004	2050
<i>Nombre total de pensionnés</i>		
en milliers	2043	3583
en % de la population de 60 ans et plus	89,5	100,3
dont hommes	48,5	48,8
dont femmes	51,5	51,2
dont régime salarié	68,6	71,5
dont régime indépendant	13,1	10,3
dont régime fonction publique	18,3	18,2
<i>Nombre de femmes pensionnées</i>		
en milliers	1053	1834
en % de la population de 60 ans et plus	81,0	95,0
dont retraite	71,5	93,1
dont survie	28,5	6,9
dont régime salarié	70,1	72,0
dont retraite	76,8	94,5
dont survie	23,2	5,5
dont régime indépendant	12,7	10,0
dont retraite	72,6	92,3
dont survie	27,4	7,7
dont régime fonction publique	17,1	18,0
dont retraite	48,6	87,7
dont survie	51,4	12,3
<i>Nombre d'hommes pensionnés</i>		
en milliers	990	1748
en % de la population de 60 ans et plus	100,9	106,6
dont régime salarié	66,9	71,0
dont taux ménage	40,3	17,0
dont autres pensions	59,7	83,0
dont régime indépendant	13,6	10,5
dont taux ménage	57,0	28,3
dont autres pensions	43,0	71,7
dont régime fonction publique	19,5	18,5

Source : Bureau fédéral du Plan, projection réalisée dans le cadre du 5^{ème} Rapport annuel du Comité d'étude sur le vieillissement, juin 2006

Le taux de pensionnement de la population de 60 ans et plus (rapport entre le nombre de pensionnés et la population démographique de 60 ans et plus) augmente également, passant de 90% en 2004 à 100% en 2050. Au sein de la population féminine, l'augmentation du taux de

pensionnement est remarquable passant de 81% en 2004 à 95% en 2050. Cette augmentation est la conséquence de la progression de l'activité féminine qui permet à toujours davantage de femmes de bénéficier de leur propre pension de retraite. Cette progression est toutefois ralentie par la réforme des pensions relevant progressivement l'âge légal de la pension à 65 ans.

D'avantage de femmes bénéficiant de leur propre pension, le nombre de pensionnés de retraite au taux ménage (taux de 75% dont bénéficient les pensionnés de retraite mariés – principalement des hommes - dont le conjoint n'a pas de revenu propre) diminue. Comme corollaire de la hausse des taux d'activité féminine, apparaît également le recul du nombre de bénéficiaires d'une pension de survie.

La répartition par régime des pensionnés reflète l'évolution historique de la répartition de l'emploi par régime et l'hypothèse qu'en projection la création d'emploi se concentre principalement dans le régime salarié.

3. Une synthèse des résultats de la projection socio-économique

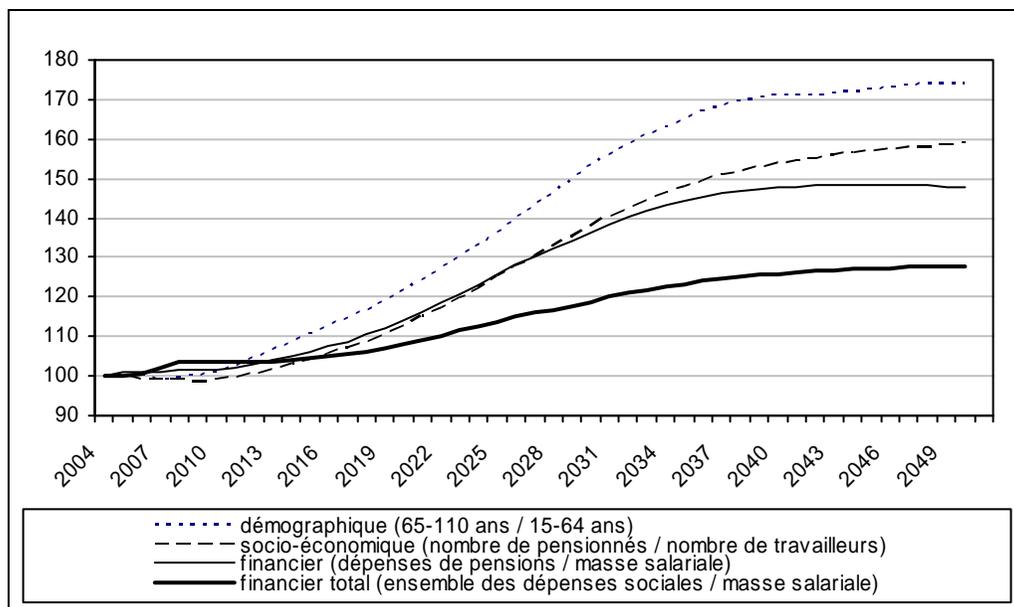
Une synthèse des résultats de la projection socio-économique est présentée au travers de l'analyse de certains coefficients de dépendance. Cette dernière section aborde également brièvement la viabilité financière du système belge de protection sociale.

Le premier coefficient, le coefficient de dépendance démographique des âgés - déjà présenté au tableau 2 - est le rapport entre la population de 65 ans et plus et la population d'âge actif (de 15 à 64 ans). Le deuxième coefficient de dépendance est appelé coefficient de dépendance socio-économique parce qu'il rapporte la population pensionnée au nombre de travailleurs ou autrement dit le nombre de bénéficiaires d'une pension au nombre de cotisants. Les deux derniers coefficients, même s'ils vont au-delà de l'analyse réalisée jusqu'à présent en termes de composition socio-démographique, ne manquent pas d'intérêt dans le cadre de l'évaluation de la viabilité financière à long terme du système belge de protection sociale : le coefficient de dépendance financier des âgés compare la masse totale des pensions légales payées par l'État belge à la masse salariale, tandis que le coefficient de dépendance financier total est le ratio entre l'ensemble des dépenses sociales (pensions, soins de santé, chômage, allocations familiales...) et la masse salariale.

Comme déjà mentionné ci-dessus, le coefficient de dépendance démographique des âgés augmente considérablement entre 2004 et 2050 puisqu'il s'accroît de 74%. Le taux de croissance du coefficient de dépendance socio-économique des âgés n'est que de 60% en raison d'un emploi dont le niveau reste stable, malgré une population vieillissante, grâce à la progression des taux d'activité et à la diminution du taux de chômage structurel. Le coefficient de dépendance financier des âgés n'augmente que de 50% à l'horizon 2050. De nombreux mécanismes génèrent une progression des pensions moindre que la progression des salaires : adaptations partielles des pensions au niveau général du bien-être, plafonnement des rémunérations prises en compte pour le calcul de la pension, ... En outre, si les femmes bénéficient en nombre plus important d'une pension, leur pension reste en moyenne inférieure à celle des hommes et ces derniers bénéficient de moins de moins d'une pension au taux ménage. L'accroissement du coefficient de dépendance financier total est encore moindre : 30% car certaines dépenses sociales telles que les allocations de chômage et familiales se réduiront à l'avenir notamment en raison de la diminution du nombre d'allocataires.

Ainsi, le défi pour les finances publiques belge qui s'annonce au travers de l'accroissement du coefficient de dépendance démographique des âgés est relativisé premièrement par la progression du taux d'emploi, ensuite par les paramètres de calcul des pensions et des autres allocations sociales (ce qui peut soulever toutefois un problème en termes de soutenabilité sociale de ces systèmes, en particulier, du système de pensions).

FIGURE 3 : DES COEFFICIENTS DE DÉPENDANCE (EN INDICE : 2004 = 100)



Source : Bureau fédéral du Plan, projection réalisée dans le cadre du 5^{ème} Rapport annuel du Comité d'étude sur le vieillissement, juin 2006

Néanmoins, un surcroît de dépenses sociales est attendu à l'avenir et on peut se demander dans quelle mesure il mettra en péril l'équilibre des finances publiques. Il y a quelques années, les projections de long terme montraient une réduction continue de la dette publique, permettant ainsi de dégager des marges pour financer les dépenses sociales supplémentaires. Mais le début des années 2000 a connu une croissance économique frileuse et, malgré un budget maintenu en équilibre notamment grâce à des mesures budgétaires ponctuelles, la réduction de la dette fut moindre qu'escomptée. En outre, sans nouvelles mesures, pendant la période précédant le papy-boom, entre 2005 et 2010, au lieu de dégager des excédents budgétaires et de les engranger dans le Fonds de vieillissement en vue d'assurer le financement futur des dépenses de pensions, l'état belge sera en déficit. Les efforts budgétaires réalisés depuis un certain nombre d'années devront dès lors être poursuivis afin d'assurer le financement à long terme du système belge de protection sociale.

BIBLIOGRAPHIE

CONSEIL SUPÉRIEUR DES FINANCES, COMITÉ D'ÉTUDE SUR LE VIEILLISSEMENT, Rapports Annuels, avril 2002 – mai 2003 – avril 2004 – mai 2005 – juin 2006.

ECONOMIC POLICY COMMITTEE AND EUROPEAN COMMISSION (dg ecfm), The impact of ageing on public expenditure : projections for the EU25 Member States on pensions, health care, long term care, education and unemployment transfers (2004-2050), European Economy, Special Report n° 1/2006.

- ENGLERT M., FASQUELLE N., FESTJENS M.-J., LAMBRECHT M., SAINTRAIN M., STREEL C., WEEMAES S., Perspectives financières de la sécurité sociale 2000-2050. Le vieillissement et la viabilité du système légal des pensions, Planning Paper 91, Bureau fédéral du Plan, janvier 2002.
- FASQUELLE, N., LOPEZ-NOVELLA, M., WEEMAES, S., Conséquences budgétaires et sociales du vieillissement : des perspectives de long terme, Commission 2 du 16^{ème} Congrès des Economistes belges de Langue française : Les finances publiques : défis à moyen et long termes, Mons, 16-17 février 2005.
- INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN, Perspectives de population 2000 - 2050 par arrondissement, Institut national de Statistique, Bruxelles, 2001